

Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois

Jeanne L. Blackburn

Volume 8, Number 1, Spring 1995

Les régions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301311ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301311ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blackburn, J. L. (1995). Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(1), 161–171.
<https://doi.org/10.7202/301311ar>

Article abstract

Le texte qui suit a été préparé pour la conférence d'ouverture du colloque organisé conjointement par la revue *Nouvelles pratiques sociales*, la revue *Coopératives et Développement* et le magazine *Convergences* ; ce colloque s'est tenu à l'UQAM le 7 avril 1995 sous le thème « L'appauvrissement des communautés locales : nouvelles pratiques, nouvelles perspectives ? »

❖ Nouvelles pratiques
et nouvelles perspectives
face à la pauvreté
des individus et des
collectivités : l'action du
gouvernement québécois

Jeanne L. BLACKBURN
Ministre de la Sécurité du revenu

Le texte qui suit a été préparé pour la conférence d'ouverture du colloque organisé conjointement par la revue *Nouvelles pratiques sociales*, la revue *Coopératives et Développement* et le magazine *Convergences* ; ce colloque s'est tenu à l'UQAM le 7 avril 1995 sous le thème « L'appauvrissement des communautés locales : nouvelles pratiques, nouvelles perspectives ? »

Les mesures et programmes d'employabilité à l'intention des prestataires d'aide sociale devraient s'inscrire dans une approche globale d'insertion sociale et dans l'emploi, dans un continuum fait de formation, accompagnement, soutien financier et placement durable dans l'emploi. Or, à mon arrivée dans ce ministère, j'ai constaté que la philosophie du contrôle avait pris le pas sur l'accompagnement, le soutien et l'aide à la réinsertion économique et sociale ; que les préjugés à l'égard des prestataires avaient laissé leurs marques (fraude, paresse, incapacité) ; que plusieurs

programmes ou mesures avaient contribué à encourager des employeurs, des entreprises, à faire de la substitution d'emplois ; et que, malgré une pénurie certaine d'emplois, bon nombre de mesures et programmes ne conduisaient pas ou peu à des emplois lucratifs et durables.

Je suis arrivée au Ministère, forte du mandat de lutte à la pauvreté confié par le premier ministre, où des valeurs de solidarité, de justice et d'équité peuvent s'exprimer, et affaiblie par le contexte économique et social en restructuration et par les normes et contraintes imposées par le fédéral, dans la gestion québécoise des transferts, sans compter les coupures constantes dans l'assurance chômage. J'ai tout de suite constaté et annoncé que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur de la sécurité du revenu. Car le système actuel mobilise 11,8 % des dépenses gouvernementales pour 11 % de la population québécoise.

En attendant, je me suis attardée à cibler les clientèles, à me préoccuper en priorité des services de première ligne, à revoir la tâche des agents en régions afin de les responsabiliser et de leur laisser de la marge de manœuvre décisionnelle pour tenir compte des besoins des personnes, travailler avec les partenaires socio-économiques et ministériels, au central et en régions. J'ai voulu aussi corriger les irritants du système actuel, dans une perspective d'intégration durable à l'emploi, en attendant les changements de fond au régime.

Je reste très préoccupée par le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui caractérise nos sociétés, dont le Québec.

Bien que cela ne nous soit pas toujours évident, nous faisons encore partie collectivement d'une société riche par rapport aux autres pays du monde. Toutefois, la répartition de cette richesse collective semble devenir de plus en plus inégale, en raison des taux effarants de chômage et de sous-emploi que nous connaissons. Cette situation préoccupante fait en sorte que trop de personnes ne se voient pas offrir la chance de contribuer au développement social et économique du Québec et se sentent, en conséquence, exclues et marginalisées.

En effet, depuis le début des années 80, nous sommes, à l'instar des autres sociétés industrialisées, frappés par trois réalités nouvelles. La pauvreté a cessé de reculer, malgré une croissance économique globale plutôt soutenue. Les inégalités se sont creusées sur tous les fronts de l'activité économique et de la vie sociale. De nouveaux pauvres sont apparus, victimes des politiques économiques et sociales mises en œuvre pendant cette période.

Cette nouvelle pauvreté revêt des formes et des caractéristiques diverses, multiples, différentes de celles de la pauvreté qui avait existé jusque-là. Elle touche de façon disproportionnée certains groupes de la population, dont quelques-uns avaient été jusqu'alors relativement épargnés, et se répartit de façon inégale sur l'ensemble du territoire. De façon générale, les plus favorisés sont surreprésentés dans les banlieues urbaines et rurales tandis que les plus pauvres se retrouvent en plus grand nombre dans les vieux quartiers centraux ou encore dans l'arrière-pays des régions périphériques, consacrant ainsi, tant socialement que géographiquement, la notion d'« un Québec cassé en deux ».

Stagnation du recul de la pauvreté, aggravation des inégalités, nombre croissant de nouveaux pauvres, quelles sont les causes de l'apparition de ces nouvelles réalités ? Elles sont nombreuses, fondées sur l'irrésistible mutation économique, sociale, politique, culturelle, qui a saisi les sociétés contemporaines. Elles se conjuguent et interagissent dans des mécanismes d'une grande complexité.

Malgré le discours largement répandu ayant tendance à reporter sur les seuls individus concernés la responsabilité de leur situation, force est de constater que la pauvreté est, d'abord et avant tout, un phénomène de société, qui relève de causes économiques et sociales. Des milliers de personnes ont ainsi été mises en marge du marché du travail et de la société par le chômage qui a frappé à la fois les jeunes sans expérience professionnelle et les travailleurs plus âgés, les diplômés et les non-qualifiés. Cette rupture d'avec le monde du travail a eu des conséquences dramatiques pour les personnes concernées, principalement au regard du revenu, mais la perte du statut de travailleur, la disqualification professionnelle, la désorganisation du temps et de l'espace sociaux qui en résultent ont en plus abouti, pour bon nombre d'entre elles, à l'expulsion de leur logement, à des problèmes de santé, au développement d'un sentiment d'échec et de vulnérabilité, à la dépendance de l'aide sociale, à la rupture avec leur famille et, en bout de ligne, avec la société.

La pauvreté et l'exclusion comportent des conséquences sociales et économiques dévastatrices, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Elles impliquent d'abord des coûts financiers extrêmement élevés (dont plus de 6 milliards de dollars en mesures d'assistance sociale et le même montant en prestations d'assurance chômage, ainsi qu'un minimum de 5 milliards en production non réalisée). En outre, leurs coûts sociaux sont aussi très importants. Ils se manifestent surtout dans la corrélation non équivoque qu'ont établie de nombreuses études entre la pauvreté, d'une part, et la détérioration de la santé physique et mentale et l'aggravation de la criminalité, d'autre part. Ainsi, l'espérance de vie de la

population pauvre est au Québec inférieure de sept années à celle de la population riche.

NOUVELLES PRATIQUES ET NOUVELLES PERSPECTIVES

Pour se sortir de cette situation insoutenable, il faut axer nos actions autour de trois grands pôles : promouvoir une croissance sans pauvreté, gérer les affaires publiques avec l'objectif de réduire la pauvreté, créer de nouvelles solidarités actives.

Promouvoir une croissance sans pauvreté

D'abord promouvoir une croissance sans pauvreté, car la pauvreté révèle des lacunes, tant dans la production de la richesse collective que dans sa répartition entre individus et entre régions. La croissance économique, telle qu'on la connaît actuellement, crée davantage de richesse mais ne réussit plus à créer des emplois en nombre suffisant pour toutes les personnes désireuses de travailler. Il s'ensuit que l'on assiste à une montée de l'exclusion et à un élargissement de l'écart entre les revenus. Le regretté René Lévesque disait qu'une croissance économique qui négligerait l'humain serait vouée à l'échec. Nous en sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : ou nous réussissons à intégrer nos stratégies de développement social et de développement économique, ce qui ne peut se faire qu'à partir de la base, c'est-à-dire des régions, ou nous sommes condamnés à perpétuer un Québec cassé en deux par les inégalités et les exclusions.

Dans cette problématique, la priorité à accorder à l'emploi apparaît comme absolue, pour contrer l'inquiétant phénomène d'une croissance sans création d'emplois. C'est le grand défi des années qui viennent car, pour citer l'Organisation internationale du travail, « c'est en assurant le plein emploi, productif et librement choisi, que l'on parviendra le plus efficacement à lutter contre la pauvreté et à assurer un développement équitable et durable ». Cependant, nous devons redéfinir la notion de travail et trouver de nouvelles formules pour redistribuer le travail avec plus d'équité.

Il est donc essentiel de maintenir et de développer l'emploi. D'abord l'emploi de marché, et prioritairement dans les petites et moyennes entreprises. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous sommes passés de l'ère industrielle, celle des grandes entreprises des secteurs primaire et manufacturier, à l'ère de l'information et des services, celle où prédominent les

PME du secteur tertiaire. D'ailleurs, la création nette d'emplois au cours des dernières années résulte surtout de l'action de petites entreprises ; depuis 1980, ces dernières sont responsables de plus de 80 % des nouveaux emplois créés au Québec. À cet égard, mon collègue, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, a récemment mis en vigueur un programme de garantie de prêts bancaires à de nouveaux petits entrepreneurs, ce qui devrait accentuer la création d'emplois autonomes et d'emplois dans les PME au cours des prochaines années.

La réinclusion des exclus du marché du travail passe aussi par le développement du secteur des emplois d'utilité collective, par l'organisation d'une zone d'activité, encore largement inexplorée, située entre le secteur marchand et le secteur non marchand, et destinée à répondre à des besoins collectifs encore insuffisamment identifiés et comblés. Pensons, par exemple, aux services nécessaires au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Pensons aussi aux nombreuses possibilités existant dans d'autres domaines communautaires et sociaux, notamment ceux de l'environnement et de la culture. Tous ces services représentent un enjeu de société extrêmement important. Le ministère de la Sécurité du revenu en est conscient. Déjà, à la fin de 1994, près de 300 corporations intermédiaires de travail avaient été reconnues. Certaines sont plus performantes que d'autres, d'où la nécessité de procéder à des resserrements des critères de reconnaissance et à fermer progressivement les corporations qui ne répondent plus aux exigences d'encadrement et de soutien à l'emploi.

Par ailleurs, il revient à chaque communauté locale ou régionale d'établir les conditions de son propre développement, c'est-à-dire d'identifier et de développer les services et les infrastructures propres à améliorer la qualité de vie de sa population, en démarrant des chantiers régionaux dans ces domaines. L'originalité de ce dernier type de stratégie est de chercher à modifier les règles du jeu pour permettre à chacun et chacune de trouver sa place sur le marché du travail et dans la société. Le succès de ces diverses actions est tributaire de leur degré d'insertion dans la vie économique et sociale, locale ou communautaire, de la qualité de leur organisation, de leur capacité à intégrer l'identité culturelle du territoire social qu'elles concernent. Le gouvernement du Québec, pour sa part, s'engage à favoriser l'émergence de ces initiatives de développement local et régional et à les appuyer dans la mesure de ses moyens. Voilà pourquoi mon ministère vise à encourager des projets issus des expériences de partenariat venant du milieu.

Outre développer l'emploi, les communautés régionales et locales doivent aussi valoriser leurs ressources humaines, en mettant l'accent sur

l'éducation et la formation de leur population, qui constituent les facteurs d'insertion les plus importants sur le marché du travail et dans la société. En cette matière, les défis sont nombreux : réviser les méthodes éducatives qui ne permettent plus de répondre à la mutation permanente des types d'emplois, favoriser l'alternance travail-études, prévenir le décrochage scolaire, revaloriser et renforcer la formation professionnelle, veiller à ce que les travailleurs en emploi bénéficient d'une formation continue afin d'éviter qu'ils ne deviennent chômeurs de longue durée à la suite de la restructuration du marché du travail et, pour ceux et celles qui malheureusement le deviennent, mettre en place des mesures efficaces visant à recycler et rehausser leurs compétences.

Gérer les affaires publiques avec l'objectif de réduire la pauvreté

Le second pôle autour duquel doivent s'articuler les nouvelles pratiques de lutte contre la pauvreté est la gestion des affaires publiques dans une perspective explicite de réduction de la pauvreté. Les sommes énormes consenties jusqu'ici aux bénéficiaires des différents programmes de sécurité du revenu ont sans doute empêché les inégalités socio-économiques de s'accroître encore davantage ; mais on n'a pas réussi à réduire la pauvreté et l'exclusion de manière proportionnelle aux sommes investies. C'est donc l'approche même de l'ensemble de l'action sociale et du champ de cette action qui est remise en question par les nouvelles réalités de la pauvreté et par les problématiques émergentes.

Il faut maintenant combattre la pauvreté d'une manière volontariste, dynamique. Si l'on veut éviter de perpétuer la marginalisation, il convient de dépasser les expériences partielles, fragmentées, de portée nécessairement limitée, pour tenir compte dans l'organisation de la société de tous les aspects qui concernent la pauvreté : géographiques, écologiques, culturels, politiques, sociaux, économiques, techniques, etc. dans une vision cohérente qui les intègre. Il faut tenir compte simultanément des impératifs sociaux et des impératifs économiques, traiter à la fois les symptômes et les causes du phénomène. Il faut non seulement apporter une aide financière aux personnes sans ressources suffisantes, mais également les aider à conquérir leur autonomie économique et sociale.

Il s'agit d'un renversement complet de perspective, susceptible de transformer les programmes d'aide et de protection sociale en véritables programmes de développement à l'intention des groupes lésés par la crise et par la restructuration industrielle. Cela passe par l'élimination des

barrières qui empêchent les pauvres et les chômeurs d'entrer ou de se maintenir dans le courant de l'économie, en luttant contre les discriminations, contre les cercles vicieux de l'assistance et de la dépendance, en procédant à une réorientation radicale de la protection sociale vers l'emploi et la formation, l'un et l'autre étant les seules garanties réelles d'un revenu minimum convenable. Créés pour fonctionner dans un contexte économique stable, basés sur le plein emploi, les systèmes de protection sociale se révèlent de moins en moins satisfaisants en période de changement constant et de chômage massif : il faut donc les transformer en un tremplin pour que les pauvres, les exclus, puissent se tirer de leur inacceptable situation.

Outre la création d'emplois, l'une des conditions d'une telle réorientation consiste à renforcer la volonté des personnes d'améliorer leur sort par leurs efforts de travail rémunérés, en faisant en sorte que le travail soit toujours gage de conditions de vie satisfaisantes. Le Québec fait office de pionnier en cette matière, notamment avec des programmes novateurs comme APPORT, qui supplémente le revenu des familles de petits salariés et que le Conseil national du bien-être social reconnaissait récemment comme la voie de l'avenir. On notera cependant que le Québec assume la totalité des coûts de ce programme, qui ne répond pas aux normes du présent Régime d'assistance publique du Canada. Dans le passé, pour recevoir sa juste part du financement fédéral de l'aide sociale et des services sociaux, le Québec s'est souvent vu obligé de respecter les normes édictées par le gouvernement central dans le cadre du RAPC, ce qui l'a fréquemment empêché de développer des programmes mieux adaptés à sa situation propre. Le budget Martin parle d'une possible libéralisation de certaines de ces normes. Mais, outre le fait que cela reste à voir, la diminution draconienne des transferts fédéraux annoncée pour les prochaines années, et d'ailleurs, déjà partiellement amorcée, équivaut ni plus ni moins qu'à un bris de contrat de la part du gouvernement fédéral, qui réduira significativement la marge de manœuvre du Québec.

En revanche, libéré du carcan fédéral et maître de tous les impôts perçus sur son territoire, le Québec pourrait élaborer sa propre politique de sécurité du revenu en examinant, par exemple, la possibilité de couvrir les besoins essentiels des enfants en dehors de l'aide sociale, ou même d'instaurer un régime de revenu minimum garanti. Il serait également mieux en mesure de mettre en place des institutions correspondant aux problématiques émergentes et répondant aux nouvelles réalités de la pauvreté et de l'exclusion. Ancrées dans le territoire, donc en prise directe avec les populations, ces institutions seraient mieux à même de canaliser les énergies des pauvres, de leur donner les moyens de se sortir de leur

situation, de leur permettre d'agir et de se réinsérer dans l'activité économique et dans la vie sociale. Dans cette optique, un nouveau partage des responsabilités en matière de gestion de la main-d'œuvre, et plus précisément l'attribution de pouvoirs et de moyens à des instances régionales et locales, apporterait une contribution significative à la résolution du problème de l'exclusion du marché du travail. En attendant d'être libéré des doubléments et des chevauchements imposés par le régime fédéral, le gouvernement du Québec œuvre déjà en ce sens. À titre d'exemple, le ministère dont je suis responsable travaille à la régionalisation de la gestion des mesures de développement de l'employabilité et d'insertion en emploi de sa clientèle.

Créer de nouvelles solidarités actives

Le troisième pôle autour duquel s'articulent les nouvelles perspectives est celui de la création de nouvelles solidarités actives. L'ampleur du défi à relever nécessite de toute évidence le développement de modes efficaces de concertation ainsi que d'un partenariat solide de tous les acteurs dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Cela signifie la synergie de partenaires économiques et sociaux variés : État, collectivités locales et régionales, associations patronales et syndicales, travailleurs en emploi ou exclus, tous et toutes ont leur rôle à jouer. L'approche fondée sur une logique « individualisante » de la lutte contre la pauvreté, qui envisageait celle-ci sous l'angle des individus et de leurs différences, ne peut résister à la hausse prononcée du chômage structurel et du sous-emploi ; elle doit être remplacée par une approche fondée sur les solidarités.

Solidarité entre les partenaires du marché du travail, qui s'exprime déjà dans la Conférence permanente sur la main-d'œuvre, le Forum pour l'emploi et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Solidarité avec les groupes démunis et marginalisés, afin de leur assurer un véritable accès aux services qui leur sont nécessaires, services sociaux, de santé, d'emploi, de logement, etc. À cet égard, il nous faut être particulièrement attentifs aux besoins et aux problèmes des femmes, et particulièrement à ceux des responsables de famille monoparentale. Comment intervenir prioritairement et plus efficacement auprès de cette population ? Comment lui donner les moyens d'acquérir une autonomie financière et un sentiment d'intégration à la société ? Comment améliorer aussi la situation des travailleurs plus âgés, qui ont perdu leur emploi ou se sont vus forcés de prendre une préretraite, et dont les qualifications sont souvent trop faibles ou trop spécialisées ? Comment, enfin, garantir

l'intégration à l'emploi des jeunes, qui représentent l'avenir des régions et dont l'exode massif constitue peut-être le problème le plus grave auquel soient confrontées ces dernières ? Pour intégrer les jeunes au développement du Québec, plus particulièrement les jeunes à l'aide de dernier recours, nous lancerons une action jeunesse à l'échelle du Québec, pour ce type de jeunes.

Les communautés locales et régionales sont les mieux placées pour identifier les groupes qui sont, chez elles, les plus vulnérables, et pour leur venir en aide. Car tous les efforts consentis pour combattre la pauvreté et l'exclusion resteront vains s'ils ne reposent pas d'abord et avant tout sur le dynamisme de ces communautés. La lutte à l'appauvrissement et à la marginalisation doit se faire de la base vers le sommet ou, plus justement, de la périphérie vers le centre, plutôt que de gaspiller énergie et efforts à tenter de se conformer à des normes et des programmes « mur à mur ».

À cet égard, il faudra aussi développer une solidarité entre le gouvernement central et les régions, le gouvernement central devant mettre à la disposition des régions des enveloppes budgétaires raisonnables et ces dernières devant les utiliser pour concevoir des actions plus ciblées et efficaces en matière de développement d'emplois d'utilité collective, pour mettre en place des mesures d'éducation et de formation des chômeurs de longue durée, pour élaborer des stratégies intégrées d'aide à des clientèles cibles.

Solidarité enfin avec les pauvres eux-mêmes, avec leurs propres initiatives et pratiques, qui sont prometteuses d'une organisation nouvelle de la société. Car les nouvelles pratiques sociales n'émanent pas uniquement des gouvernements et des institutions. Les plus originales d'entre elles surgissent dans les difficultés actuelles, de l'initiative des pauvres eux-mêmes. Certaines sont extraordinairement innovatrices et illustrent particulièrement bien les nouvelles logiques de la pauvreté et les nouvelles formes d'action. Menées par des organismes communautaires, ces nouvelles pratiques sont centrées sur des champs d'activité nouveaux, en réponse à des besoins émergents ; elles sont fondées sur des partenariats inédits avec les collectivités locales. Leur originalité est de se fonder sur les pratiques quotidiennes des populations et sur les relations qui constituent le tissu de la vie locale. Leurs bénéficiaires en sont les acteurs et elles se prêtent particulièrement bien aux récentes exigences d'une articulation de l'économie et du social. Il est donc essentiel que l'État leur apporte tout le soutien nécessaire. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a créé un Secrétariat à l'action communautaire ; c'est pourquoi aussi j'ai procédé à la remise sur pied de la Conférence permanente sur la sécurité du revenu, dont il existe également des pendants régionaux.

Avant de conclure, permettez-moi de vous entretenir sur deux sujets brûlants d'actualité : la supposée fraude et la campagne contre les préjugés ayant cours actuellement. Je l'ai dit sur toutes les tribunes : « La fraude est intolérable et elle doit être débusquée partout où elle se trouve. » Cependant, ce n'est pas vrai que je vais accepter qu'on salisse l'image et la dignité des prestataires parce qu'il s'en trouve et que cela éclabousse la clientèle de dernier recours, les enfants et la société tout entière.

Parce que mes responsabilités de ministre m'obligent à rendre compte devant la population d'une saine gestion des finances publiques, j'ai défini certaines orientations qui ont été acheminées dans tout le réseau des centres Travail-Québec. Ainsi, par exemple, nous entendons mieux informer les prestataires de leurs droits et obligations, nous assurer qu'ils ont compris et retenu l'information et dissuader ceux qui pourraient être tentés d'abuser du système. Nous voulons diffuser un programme de formation qui permettra aux agents d'aide de mieux traiter les déclarations des prestataires. Nous voulons également procéder à des interventions mieux ciblées pour dépister et corriger les dossiers qui présentent un risque plus élevé de non-conformité. Et je suis convaincue que le meilleur contrôle s'exerce à l'entrée, dès l'attribution. En effet, il faut que les prestataires connaissent leurs droits mais aussi leurs obligations et les sanctions découlant de fausse déclaration. Mais il ne faut pas oublier que le meilleur contrôle, c'est le travail ! Plus on placera des prestataires en emploi, moins on aura besoin de contrôler.

Relativement à la campagne « Les préjugés, ça tue l'espoir », les avis sont partagés. Je suis toujours convaincue qu'il fallait que ce soit fait. Ça fait dix ans que le discours public, tant du gouvernement, des médias, radiophoniques surtout, que des gens en général, fait porter aux prestataires la responsabilité de leur sort et monte en épingle un fait ou l'autre de prétendue fraude, alors que, pour la majorité, ce sont des victimes de la restructuration du travail et de la pénurie d'emplois liée au contexte économique et au fédéralisme, il faut le dire. Ces préjugés et ce mépris de société ont eu des conséquences désastreuses sur les gens dépendant de l'aide sociale et sur l'idée que la société se fait de ces personnes. Il fallait que ce mépris cesse. Une société ne peut continuer de mépriser et d'exclure ainsi 11 % de sa population, tout comme un pays ne peut se construire autrement que sur des valeurs de solidarité, de partage, de compassion et de respect.

CONCLUSION

Bref, promouvoir une croissance sans pauvreté, par la création d'emplois de marché et d'utilité collective et par la valorisation des ressources humaines ; gérer les affaires publiques avec l'objectif de réduire la pauvreté, en éliminant les obstacles qui maintiennent de trop nombreuses personnes dans la dépendance et en réorganisant, non seulement les politiques sociales, mais aussi les institutions qui sont en prise directe avec les populations ; créer de nouvelles solidarités actives, entre les partenaires du marché du travail, entre le gouvernement central et les régions, entre les personnes exclues et celles qui ont la chance de ne pas l'être. Telles sont les nouvelles pratiques et les nouvelles perspectives sur lesquelles doit s'appuyer la lutte à la pauvreté des individus et des collectivités. Tel est le sens de l'action entreprise par le gouvernement du Québec et, surtout, par de très nombreux Québécois et Québécoises dont la vision dynamique et constructive trouvera, j'en suis sûre, dans ce colloque un forum où s'exprimer et se partager.